

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote
public) : **20**

o Pour : **20**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme MOUNIER Emeline.

Absents : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Date de convocation :

Le 26 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 26 septembre 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-10-02/03

OBJET DE LA SEANCE :
LINAMAR –

**Zone d'activités de Jacquet
(Montfaucon)**

**Avenants aux marchés de
travaux – Bâtiment
Lot n°7 - avenant 3**

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment industriel occupé par l'entreprise LINAMAR sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux correspondants pour la partie bâtiment.

Il précise que plusieurs modifications ont conduit à modifier les marchés de travaux portant sur la construction du bâtiment par la délibération n° DC/2023-01-30/04 du 30 janvier 2023 et par la délibération n° DC/2023-04-11/22 du 11 avril 2023.

M. JURY explique qu'aujourd'hui, il convient de procéder à une modification du marché initial par voie d'avenant concernant le lot n°7 (menuiseries extérieures) attribué à l'entreprise VMV.

Cet avenant numéro 3 répond à des travaux supplémentaires concernant les normes d'accessibilité au travail avec le remplacement d'une porte au niveau des bureaux.

Les modalités financières évoluent donc selon les éléments suivants :

- Marché initial HT : 55 874.00 €
- Avenant 1 HT (nouvelle implantation bâtiment) : pas d'incidence financière
- Avenant 2 HT (volets électriques) : 1 558.00 €
- Avenant 3 HT (porte d'entrée) : 6 396.28 €
- Nouveau coût marché : 63 828.28 euros HT

AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100203-DE
Reçu le 09/10/2023

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

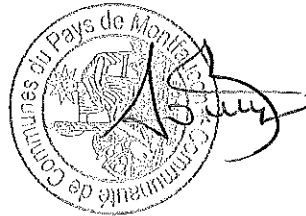
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'extension du bâtiment de l'entreprise LINAMAR sur la ZA de Jacquet à Montfaucon la réalisation des nouvelles prestations modificatives énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents utiles à intervenir.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100203-DE
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le